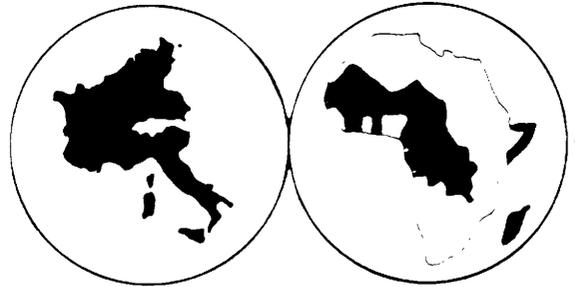


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE LA POLITIQUE ET DES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT



L'INDUSTRIALISATION TEXTILE D'EXPORTATION des États africains et malgache associés

SYNTHÈSE

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Introduction	1
<u>I° PARTIE</u> - Les marchés potentiels pour des exportations textiles des EAMA	3
<u>II° PARTIE</u> - Les conditions de production de produits textiles dans les EAMA	9

Introduction

L'objectif de l'industrialisation n'a cessé de prendre, avec le temps et à travers l'évolution du régime d'association, une importance grandissante. La Convention de Yaoundé II (1.1.1971 - 31.1.1975) considère l'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés (EAMA) comme l'un de ses objectifs prioritaires, au service duquel elle a placé des moyens financiers accrus et une gamme d'instruments plus diversifiés et mieux adaptés.

Déjà sous le régime de la Convention de Yaoundé I (1964 - 1969), la Commission des Communautés Européennes avait fait étudier les possibilités d'industrialisation des EAMA dans une optique régionale et en visant la substitution aux importations (1).

La Commission a estimé indispensable, encouragée en cela par les EAMA eux-mêmes, d'examiner ensuite les possibilités que pourrait offrir l'exportation de produits manufacturés (2).

Une seconde tranche d'études sur les possibilités de créer certaines industries manufacturières exportatrices a été entreprise en 1972 et sera achevée au début de l'année 1974.

Dans ce cadre, l'analyse approfondie des possibilités qui s'offrent aux EAMA dans le secteur textile (toutes fibres et tous stades de production) avait cependant été entamée dès la fin de 1970, du fait qu'il existait déjà des réalisations dans ce secteur dans les EAMA ainsi qu'un certain nombre de projets à l'étude.

L'étude consacrée au secteur textile a été conduite en deux étapes.

(1) "Possibilités d'industrialisation des EAMA" - un volume de synthèse et seize volumes de rapports et annexes - décembre 1966

(2) "Pré-sélection des industries d'exportation susceptibles d'être implantées dans les EAMA" - un volume de rapport et trois volumes d'annexes - juillet 1971.

Durant la première étape, qui est achevée, les travaux ont porté :

- d'une part, sur l'analyse des débouchés possibles dans les pays européens et la sélection des catégories de produits pour lesquels il est permis de considérer que des débouchés d'une certaine ampleur pourraient s'ouvrir aux producteurs des EAMA, en raison du volume déjà atteint par les importations en provenance des pays en voie de développement et de leur rythme d'accroissement.
- d'autre part, sur l'analyse des conditions de production en Afrique et, en fonction de celles-ci, des niveaux de compétitivité que les producteurs des EAMA sont susceptibles d'atteindre par rapport à leurs concurrents.

Ces travaux ont été menés par Monsieur Jacques De Bandt, Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre et Directeur de l'Institut de Recherche en Economie de la Production.

Si les services de la Commission des Communautés Européennes ont fixé l'objet des recherches et les ont suivies tout au long de leur déroulement, l'expert a agi par ailleurs en toute indépendance, notamment en ce qui concerne sa méthodologie.

Le rapport exprime donc le résultat des travaux de l'expert et les conclusions qu'il en tire.

La méthodologie et les principales conclusions du rapport de M. De Bandt sont résumés dans ce document.

La seconde étape de l'étude, qui est en voie d'achèvement, sera consacrée à analyser, sous forme d'études de pré-factibilité, les conditions spécifiques de la production de certains produits textiles dans les EAMA, de manière à éclairer davantage la décision des investisseurs éventuels.

I° PARTIE

LES MARCHES POTENTIELS POUR DES EXPORTATIONS TEXTILES DES EAMA

Cette partie initiale de l'étude concerne la demande extérieure. En effet, la première condition requise par le développement, dans les EAMA, d'industries textiles qui seraient orientées vers la grande exportation, est l'existence d'un marché pour leurs produits. Cette première partie de l'étude vise par conséquent à identifier l'existence de débouchés en appréciant leur importance relative pour les divers produits susceptibles d'être fabriqués en Afrique.

Le principe de l'analyse est simple. Son but est moins de discerner les consommations effectives de produits textiles que de déterminer parmi ces consommations celles qui sont satisfaites par l'extérieur et plus précisément par des importations en provenance de pays en voie de développement (PVD). Elle concerne donc, à titre principal, les flux d'importation de produits textiles. Etant donné que les EAMA ont, grâce à l'Association, un accès privilégié au marché de la Communauté, c'est le marché des Six qui a fait, à titre principal, l'objet de l'analyse. On a cependant procédé également à l'analyse des importations de produits textiles dans les pays candidats à l'adhésion à la Communauté.

A partir des statistiques des importations, on a sélectionné les catégories de produits pour lesquels des débouchés significatifs existent sur les marchés de la CEE, en combinant les quatre critères suivants :

- L'importance absolue, en valeurs et en quantités, des importations (intra- et extra-communautaires) de la CEE pour chacun des produits textiles distingués dans les nomenclatures du commerce extérieur.

Ce critère correspond à l'idée selon laquelle le volume des importations reflète les possibilités d'accès aux marchés pour des produits fabriqués à l'extérieur, la prise en considération des échanges intra-CEE tenant compte du fait que les EAMA bénéficient en principe des mêmes conditions de libre-échange que les Etats membres de la CEE entre eux.

- Le rythme d'accroissement (ou de décroissance) des importations des divers produits textiles considérés. Ce critère complète le premier en introduisant un élément dynamique : les débouchés sont considérés comme étant d'autant plus significatifs que les importations se sont développées davantage au cours des dernières années, soit que le marché se soit développé plus rapidement dans tel cas particulier, soit que la position compétitive des PVD se soit améliorée.

- La provenance des produits : ne sont retenus que les produits que des pays en voie de développement (PVD) parviennent à vendre sur le marché de la CEE.

Ce critère n'a plus trait uniquement aux débouchés. Sans préjuger l'analyse, dans la seconde partie, des conditions de production et d'offre, on sélectionne les produits en fonction de leur provenance de manière à déceler les débouchés qui existent effectivement, non pas pour n'importe quels produits, mais pour les produits que les EAMA sont susceptibles de produire, par analogie avec les produits que les PVD, dont les conditions de production sont plus ou moins semblables, produisent et exportent sur les marchés européens.

Ce troisième critère compense en partie le premier : si l'on tient compte, d'une part, des échanges intra-communautaires parce que les EAMA bénéficient des mêmes conditions de libre-échange, il faut tenir compte, par ailleurs, du fait qu'ils ne bénéficient ni de la même proximité par rapport aux marchés de la CEE que les producteurs européens ni des mêmes conditions de production que les pays industrialisés.

- Le quatrième critère introduit, parallèlement au second, l'aspect dynamique qui complète le critère précédent : on retient plus particulièrement les produits pour lesquels la part des PVD dans les importations de la CEE a fortement progressé.

La combinaison de ces quatre critères appliqués aux importations de produits textiles des pays de la CEE permet de déceler des débouchés importants et significatifs, pour les produits suivants (par ordre d'importance) :

- C.S.T. 841.44 - Bonneterie non élastique : vêtements de dessus
chandails, pull-over : synthétique, laine et coton
robes et costumes : laine et synthétique
- C.S.T. 841.11 - Vêtements de dessus, hommes (confectionnés)
pantalons : coton et synthétique
vestes : surtout synthétique
imperméables : synthétique, mais également tissus imprégnés
et coton
pardessus : coton
- C.S.T. 841.12 - Vêtements de dessus, femmes (confectionnés)
chemisiers, blouses : synthétique et coton
robes : synthétique, coton et artificiel
manteaux, vestes : synthétique
vêtements légers (jupes, vêtements de travail)
- C.S.T. 657.60 - Tapis (autres que tapis noués)
tapis de laine, tissés et non-tissés
tapis de coco
- C.S.T. 841.43 - Sous-vêtements de bonneterie (non élastique)
sous-vêtements, en coton : hommes, enfants, femmes
- C.S.T. 652.13 - Tissus de coton écrus
tissus pur coton, armure toile
surtout les tissus moyens et légers
- C.S.T. 651.30 - Fils de coton écrus (non conditionnés)
- C.S.T. 841.42 - Bas, chaussettes (bonneterie non élastique)
synthétique et coton
- C.S.T. 841.13 - Linge de corps pour hommes
synthétique et coton
- C.S.T. 656.91 - Linge de maison
linge de toilette, de lit et de table
- C.S.T. 651.41 - Fils de coton blanchis

- C.S.T. 655.61 - Ficelles, cordes et cordages
- C.S.T. 841.14 - Linge de corps, femmes
coton et synthétique
- C.S.T. 841.21 - Mouchoirs et pochettes
coton
- C.S.T. 841.41 - Ganterie (de bonneterie).

Cette sélection de produits particuliers pour lesquels existent des débouchés suffisamment importants, peut être regroupée dans les branches suivantes :

- confection de vêtements, surtout de loisirs et de sous-vêtements
- confection de linge de maison
- tissage de coton, mais également de laine et de fibres synthétiques pour alimenter la confection
- bonneterie
- tapis
- filature de coton, mais également de laine et de fils mélangés pour alimenter la bonneterie, les tissages et le tapis
- ficellerie.

Cette sélection appelle une réserve en raison de la place prépondérante qu'occupe, d'une part, la République Fédérale d'Allemagne à l'importation et, d'autre part, Hong-Kong à l'exportation. Mais cette double prépondérance n'enlève pas aux débouchés retenus leur caractère significatif : les taux de pénétration enregistrés en R.F.A. pour des produits du type de ceux qui sont importés de Hong-Kong sont significatifs de la réaction du marché à l'ouverture des frontières. En d'autres mots, il apparaît clairement, lorsque la politique commerciale s'assouplit et que les barrières à l'importation s'abaissent, que le marché absorbe sans difficulté les produits importés à bas prix.

Au-delà de l'appréciation quantitative des débouchés par l'importance des importations, on s'est efforcé de situer ces importations par rapport aux

consommations totales. Cette seconde étape de l'analyse de la demande fait ressortir la très faible part des consommations qui est satisfaite par des importations et la part généralement dérisoire qui provient des PVD. Cette constatation signifie que les consommations totales ne constituent qu'une référence très lointaine lorsqu'il s'agit de mesurer les débouchés effectifs qui s'offrent actuellement aux PVD.

Quant à savoir pourquoi les importations en provenance des PVD ne représentent qu'une faible part des consommations correspondantes, il semble que le motif en puisse être, soit que la proximité du marché constitue une condition essentielle à l'adaptation qualitative des produits aux exigences de ce marché, soit que l'accès à ces marchés est fermé aux producteurs extérieurs.

L'analyse des importations de produits textiles dans les pays candidats à l'entrée dans la CEE (Grande-Bretagne, Norvège, Danemark, à l'exclusion de l'Irlande) confirme les conclusions précédentes quant à la sélection des débouchés significatifs. La structure des importations textiles par produit révèle des similitudes telles qu'en appliquant les critères énoncés plus haut on débouche sur la sélection des mêmes catégories de produits. On retrouve en particulier l'importance des vêtements, des tissus de coton et des produits plats. L'analyse permet cependant d'ajouter à la liste des produits sélectionnés les tissus non écrus, ce qui complète la filière des productions cotonnières.

Par ailleurs, les degrés de pénétration des produits des PVD sont, en règle générale, largement supérieurs à ceux observés sur les marchés de la CEE, considérée dans son ensemble.

Cette constatation est à mettre en rapport avec des politiques commerciales plus libérales, confirmant par là même l'importance de l'abaissement des barrières douanières et de l'assouplissement des politiques commerciales pour l'ouverture des marchés. Par différence, ce sont bien les restrictions, surtout quantitatives, aux échanges qui apparaissent comme le facteur limitatif le plus important quant au niveau des importations de produits textiles dans la CEE.

L'observation des degrés de pénétration différenciés des produits textiles des PVD, selon le degré d'ouverture caractérisant les politiques commerciales des divers pays, ne permet pas pour autant d'extrapoler cette conclusion au niveau de la totalité des consommations. Il est vraisemblable que si, des deux facteurs signalés - accès au marché et proximité du marché - le premier joue un rôle décisif, le second n'en joue pas moins un rôle important, qui deviendrait décisif au-delà de certains seuils de pénétration.

On ne peut cependant énoncer de règle d'application générale dans la mesure où la proximité du marché joue plus particulièrement pour certains types de produits et pour certaines qualités, tandis que pour d'autres produits ou qualités, une pénétration quasi-illimitée paraît possible mais à des niveaux de prix et de qualité totalement différents.

Il faut rappeler que la sélection des produits a été faite à partir de catégories et sous-catégories de produits de la nomenclature douanière. Le choix du niveau qualitatif et l'adaptation qualitative des produits ne peuvent être déterminés que cas par cas, compte tenu des conclusions auxquelles on aura pu aboutir en ce qui concerne les conditions de compétitivité de la production.

Indépendamment de la détermination du niveau qualitatif exact auquel se situent les débouchés les plus importants, à l'intérieur des catégories retenues, l'analyse a permis, en ce qui concerne ces dernières de cerner l'existence de débouchés significatifs et importants, qui sont supposés accessibles aux producteurs des EAMA, en ce sens du moins que les protections tarifaires et quantitatives ne jouent pas à leur égard.

Mais au-delà de la mesure des débouchés existants, le problème important est celui de la compétitivité potentielle des EAMA dans le domaine des productions textiles.

II° PARTIE

LES CONDITIONS DE PRODUCTION DE PRODUITS TEXTILES DANS LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES

La seconde partie de l'étude concerne l'offre de produits textiles par les EAMA.

Il s'agit, en effet, d'évaluer le niveau de compétitivité auquel des productions de produits textiles qui apparaîtraient dans les EAMA pourraient se situer par rapport aux offres concurrentes, qu'il s'agisse de celles des producteurs européens ou de celles qui proviennent d'autres PVD.

Il n'apparaît guère possible de déduire cette compétitivité potentielle de la situation présente des industries textiles qui existent déjà dans les EAMA, en raison des conditions particulières dans lesquelles elles fonctionnent. En effet, ces entreprises, d'ailleurs peu nombreuses, travaillent presque exclusivement, à quelques exceptions récentes près, pour les marchés intérieurs et sont fortement protégées. Elles n'ont pratiquement pas à se préoccuper des exigences de la compétitivité internationale et leur production est adaptée aux normes qualitatives des marchés locaux. Par ailleurs, les éléments de leur prix de revient ne reflètent pas les conditions de production réelles de ces pays, soit parce que les prix de certains facteurs sont artificiellement abaissés, soit parce que certains de ces facteurs sont actuellement importés, même lorsque cela n'est pas indispensable (le choix des combinaisons de production étant encore inspiré de celui du pays d'origine de l'investisseur).

Or, il importe avant tout de déterminer dans toute la mesure du possible le niveau de compétitivité qui correspond aux conditions de production réelles de ces pays, en fonction des atouts et des faiblesses qui leur sont propres, indépendamment de toute intervention sur les coûts d'exploitation.

Rien n'empêchera par la suite, sur la base de choix de politique industrielle, en s'appuyant sur des évaluations de coûts et de bénéfices, de favoriser le développement de telles productions jugées utiles, par des subventions affectant les prix de certains facteurs de production. Mais ceci constitue une étape ultérieure qui doit nécessairement être précédée d'une phase d'analyse objective des conditions réelles de production.

Le problème de compétitivité concerne la possibilité d'offrir :

1. des produits qualitativement adaptés aux débouchés visés,
2. à des prix rendus (en Europe) compétitifs, c'est-à-dire
 - qui ne soient inférieurs aux prix sortie usine en Europe et
 - qui ne soient pas supérieurs aux prix rendus - y compris l'incidence des tarifs douaniers - des produits en provenance d'autres origines.

En supposant résolu le problème du choix du niveau qualitatif de la production - c'est-à-dire de la partie du marché auquel on s'adresse -, l'adaptation qualitative des produits concerne essentiellement les matières premières et la maîtrise du processus de fabrication. C'est en particulier cette dernière qui représente une condition fondamentale de la compétitivité potentielle des EAMA. Tout dépendra en définitive des hypothèses plausibles que l'on pourra faire en la matière, car c'est d'elles que dépendent les niveaux d'efficacité technique qui pourront être atteints et, par là, les niveaux des prix de revient.

La concurrence s'établissant en termes de prix rendus sur les marchés européens, il faut ajouter au prix de revient (sortie usine) des EAMA, les coûts de transport et de commercialisation, qui peuvent relever le prix de revient de 5 à 7 % (sans compter les transports intérieurs en Afrique). L'éloignement par rapport aux marchés de destination a, en outre, des incidences sur le fonds de roulement, comme en termes de délais de réaction aux sollicitations du marché.

Les EAMA bénéficient, en vertu de la Convention d'Association et par rapport aux autres PVD, d'un accès privilégié au marché de la CEE puisque leurs exportations ne peuvent faire l'objet de restrictions quantitatives ou tarifaires, à condition de respecter les règles d'origine en ce qui concerne les matières ou produits intermédiaires qui font l'objet de la transformation. Mais il serait judicieux de raisonner à ce propos de manière moins statique et de situer l'ampleur des préférences dont bénéficient les EAMA par rapport aux tendances générales à la libéralisation des échanges, c'est-à-dire de prévoir l'élargissement progressif - si modeste soit-il - de la part du marché rendu accessible aux autres PVD. Qu'il s'agisse de l'octroi de préférences généralisées, même si celles-ci ne jouent qu'à l'intérieur des limites

quantitatives, ou de l'octroi de préférences spécifiques à d'autres pays associés par suite de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, dans tous les cas la marge de préférence dont bénéficient les EAMA ira en s'amenuisant. Ceci ne diminue évidemment pas l'importance des débouchés auxquels les EAMA peuvent avoir accès mais augmente les pressions concurrentielles des autres pays qui se voient également accorder un certain accès à ces mêmes débouchés.

Au-delà de certaines marges tenant, d'une part, pour tous les PVD, à des coûts de transport et de commercialisation et, d'autre part, pour les PVD tiers qui sont les concurrents des EAMA, à des droits de douane, il s'agira donc de comparer des prix de revient.

Il est très difficile d'établir concrètement les niveaux des prix de revient européens à prendre comme point de référence car la situation des industries textiles des pays européens est, d'une manière générale, caractérisée par une très grande dispersion des prix de revient. Les prix courants sur ces marchés sont en quelque sorte des moyennes qui recouvrent cette dispersion des prix de revient particuliers. En fait, des entreprises d'efficacité très différente coexistent sur les marchés européens et les entreprises les plus efficaces ont dès lors, par rapport à ces prix moyens enregistrés sur les marchés, des prix de revient sensiblement inférieurs.

Par ailleurs, la diversité des produits textiles est considérable, ce qui ne permet guère les comparaisons. Les prix de revient européens les plus bas sont ceux des produits fortement standardisés qui peuvent être fabriqués en très grandes séries, celles-ci permettant seules d'assurer la pleine utilisation des équipements les plus perfectionnés. En dehors de ces productions de masse, les équipements à hautes performances qui sont extrêmement coûteux ne peuvent pas résister aux pressions concurrentielles qu'exerce l'ensemble des capacités de production existantes (et dont on sait qu'elles sont excédentaires). Dans cette mesure, l'utilisation des techniques de production les plus perfectionnées est limitée à une fraction relativement limitée de la production. On ne peut par conséquent prendre les normes d'efficacité correspondantes comme point de référence, car ceci reviendrait à surestimer assez sensiblement

l'efficacité des industries textiles européennes et à sous-estimer dans la même mesure la compétitivité de celles des PVD.

Cette compétitivité des industries textiles des EAMA par rapport à celles des pays européens, peut néanmoins être handicapée, au départ, par deux types d'éléments tenant à la disparité des niveaux de développement industriel. Les industries textiles des pays européens ont, en tant qu'industries de tradition, depuis longtemps acquis la maîtrise complète des processus de production, tandis qu'une partie importante du parc machines utilisé est amortie et ne représente que des charges en capital fortement réduites.

Les industries textiles des EAMA, par contre, doivent procéder aux investissements nécessaires et couvrir la totalité des charges en capital correspondantes. Il leur faut, en outre, acquérir la maîtrise du processus de production. Il en résulte un ensemble de dépenses et de manques à gagner liés au démarrage de ces industries.

S'il faut évidemment tenir compte de ces frais de démarrage, qui devront être couverts d'une manière ou d'une autre, l'analyse de la compétitivité ne doit cependant considérer que les conditions de production susceptibles d'être atteintes en régime de croisière, c'est-à-dire au-delà de la période de démarrage.

Le premier aspect de la compétitivité concerne les matières premières. Dans l'ensemble, les EAMA sont exportateurs nets de coton brut et l'on peut raisonnablement prévoir, au cours des prochaines années, un accroissement sensible de l'excédent net exportable. Ces pays disposent donc des matières premières en coton, susceptibles de n'être exportées qu'après transformation. Ces cotons correspondent à la plus grande partie des débouchés en produits cotonniers, qui ont été identifiés, ce qui ne justifierait d'ailleurs en rien de relâcher les efforts faits en vue d'améliorer la qualité des cotons bruts des EAMA afin d'élargir vers le haut la gamme des produits susceptibles d'être fabriqués.

Ces conditions quantitatives et qualitatives étant remplies, la transformation du coton brut disponible en produits cotonniers exportables repré-

sente une valorisation significative de ce coton brut, qui est favorisée par la réduction de l'incidence des coûts de transport des matières premières aux produits transformés.

Si la compétitivité de la transformation doit être appréciée, dans le cas des fibres de coton disponibles, sur la base du prix du coton sur le marché mondial, déduction faite des coûts de transport, ces derniers devraient au contraire être ajoutés dans le cas de fibres importées. En effet, la transformation de fibres importées, les fibres synthétiques surtout, serait handicapée par une double charge de transports. Celle-ci pourrait cependant être évitée, en ce qui concerne la laine, par le développement d'une filière de production lainière dans certaines localisations maritimes, situées sur le trajet des laines importées par les producteurs européens.

Le deuxième aspect de la compétitivité concerne l'énergie, dont le coût est dans les divers EAMA, sauf dans le cas du Zaïre, plus ou moins fortement supérieur au coût européen. L'incidence sur le prix de revient des produits textiles est assez sensible. Par contre, les consommations d'énergie varient peu d'un type d'équipement à l'autre et ce facteur ne doit donc guère intervenir dans le choix de la technique de production.

Le troisième aspect, le plus important, concerne le choix de la technique de production ou, en d'autres mots, le choix des combinaisons de facteurs - capital et travail - en fonction des disponibilités des uns et des autres.

L'approche courante du problème consiste à transposer la technique de fabrication que l'on utiliserait en Europe et à calculer le prix de revient correspondant aux prix des facteurs observés dans les EAMA. En réalité, il ne faut pas partir a priori de la combinaison de facteurs et de la structure du prix de revient telles qu'elles se présentent en Europe mais envisager toutes les alternatives techniques possibles, compte tenu des conditions de production en vigueur dans les EAMA, de manière à choisir la combinaison qui est optimale dans ces pays et, plus précisément, dans chacun d'eux.

C'est, en effet, de la combinaison de quantités interdépendantes des divers facteurs, que résulte, en fonction du niveau particulier de leur prix,

la détermination du prix de revient, et non des seules performances techniques des équipements. Des exemples peuvent être fournis de différences obtenues dans les niveaux de compétitivité par l'utilisation de techniques de production différentes, en fonction de niveaux de salaires différents. La gamme des alternatives est encore accrue par l'introduction d'hypothèses alternatives en ce qui concerne la durée et le degré d'utilisation des équipements.

Les prix des facteurs capital et travail étant en quelque sorte donnés, l'attention doit se porter plus particulièrement sur les quantités requises de ces facteurs.

En ce qui concerne les qualifications de la main-d'oeuvre, qui conditionnent les niveaux de la productivité et par là, la quantité de travail requise, il importe de distinguer fondamentalement, d'une part, le personnel ouvrier de base et, d'autre part, le personnel d'encadrement.

Pour les ouvriers de base, aucun problème important ne devrait se poser aux EAMA, ni en matière de qualification ni en matière de formation. Mais la productivité de ce personnel de base dépend, dans une large mesure, de l'organisation et de l'encadrement que l'entreprise lui assure.

C'est au niveau du personnel d'encadrement que se posent des problèmes importants en matière de qualification, les qualifications requises ne pouvant pratiquement qu'être importées à l'heure actuelle à des coûts extrêmement élevés. Le développement d'une industrie textile compétitive à l'exportation dépend donc largement de la substitution d'un encadrement local moins coûteux aux cadres expatriés.

Les charges salariales du personnel ouvrier de base, facteur abondant, sont largement inférieures à ce qu'elles sont en Europe : la comparaison avec la France indique un maximum d'environ 30 % pour des pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Sénégal et un minimum de 9 % pour le Rwanda et la Somalie. A productivité égale, ces écarts de salaires par rapport à l'Europe permettent d'atteindre des coûts salariaux unitaires très inférieurs.

La prise en considération de l'ensemble des charges salariales, y compris les charges d'encadrement par du personnel expatrié, modifie fortement ces échelles relatives des coûts salariaux. Il en résulte en effet, outre le resserrement de la dispersion salariale entre les EAMA, un relèvement considérable du niveau relatif des charges salariales des EAMA par rapport à l'Europe, le pourcentage des charges salariales dans les pays où les niveaux de salaires sont les plus faibles ne se situant plus qu'à 20 % des charges salariales en France.

C'est par rapport aux autres PVD, concurrents potentiels des EAMA, que ce relèvement du niveau des charges salariales a les conséquences les plus nettes. Les concurrents qui se situent à des niveaux de charges salariales comparables à ceux des EAMA disposent généralement d'une industrie textile déjà développée. De plus, les pays asiatiques peuvent se prévaloir de charges salariales nettement inférieures.

Le volume du capital requis est susceptible de varier principalement en fonction du coût des équipements. Le volume des investissements en bâtiments n'est, en effet, guère différent ou supérieur de 3 à 4 % seulement à l'Europe. En ce qui concerne les équipements, le coût est sensiblement plus élevé dans les EAMA, en raison des frais de transport et de montage. Ces suppléments représentent aisément 20 à 25 % de la valeur des équipements dans des localisations maritimes ; pour les localisations à l'intérieur du continent, s'y ajoutent des charges de transport intérieur. Il en résulte au total un volume d'investissements par unité de capacité supérieur, selon les localisations, de 10 à 20 % à ce qui est nécessaire en Europe.

Compte tenu de la capacité horaire des équipements installés, la capacité annuelle peut varier en fonction des temps d'utilisation, c'est-à-dire du nombre d'équipes et d'heures travaillées.

Si les temps d'utilisation ne sont pas imposés à priori par des réglementations limitatives, ils pourraient être accrus pour améliorer la compétitivité des EAMA puisqu'une utilisation plus intensive permet de répartir les charges afférentes au capital sur un volume de production plus important.

Mais, par là même, l'intérêt de cette répartition des charges est fonction de leur importance, c'est-à-dire de l'utilisation d'équipements plus perfectionnés et plus chers. Il ne faudrait pas transposer ici, sans plus, la situation des industries textiles en Europe, dans laquelle l'utilisation des techniques les plus capitalistiques implique des degrés d'utilisation maxima.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que, compte tenu de la rareté réelle des ressources en capital dans les EAMA, rareté que les taux d'intérêts pratiqués dans ces pays ne reflètent d'ailleurs pas, toute possibilité de réduction des charges en capital devrait être exploitée.

Au-delà du coût des équipements et des degrés d'utilisation, qui déterminent le volume de capital requis par unité de produit, les charges en capital dépendent des taux d'intérêt et des durées d'amortissement.

Dans l'état actuel des choses, le capital utilisé dans les activités industrielles peut être considéré comme bon marché dans les EAMA : compte tenu de la structure financière des entreprises, la très grande partie du capital est empruntée à des taux et avec des conditions de franchise et de durée de remboursement extrêmement favorables.

Compte tenu de la faiblesse des charges financières, il pourrait y avoir intérêt à allonger les durées d'amortissement afin de réduire également les charges annuelles d'amortissement. Dans la mesure où ceci ne fait que reporter des charges dans le temps, cette possibilité ne devrait être retenue qu'en vue de renforcer la compétitivité immédiate des productions textiles handicapée au départ par un certain nombre de dépenses liées à leur démarrage.

Conclusions en ce qui concerne l'offre

Les considérations faites à propos de l'offre potentielle de produits textiles dans les EAMA conduisent à deux conclusions principales :

- la première concerne les niveaux de compétitivité susceptibles d'être atteints par les EAMA

Parmi les PVD dont la compétitivité dans les productions textiles par rapport aux pays développés est générale, les EAMA ne sont pas particulièrement bien placés. Compte tenu des incertitudes qui affectent le marché international textile (en particulier le degré de libération des échanges et le champ d'application des systèmes de préférences) et considérant le niveau de leur compétitivité à moyen terme dans le domaine textile, la marge de préférence dont les EAMA bénéficient en vertu de leur statut d'associés ne peut suffire pour les mettre à l'abri des pressions concurrentielles très vives des producteurs d'autres PVD.

En effet, si les écarts de charges salariales, qui sont décisives dans le secteur textile, assurent la compétitivité de ces pays, par rapport à l'Europe, il n'en est pas de même par rapport aux PVD concurrents. La raison essentielle en est que les charges d'encadrement (liées aux fonctions techniques et d'organisation actuellement assumées par des expatriés) ajoutent un supplément important aux charges salariales horaires, et ce, proportionnellement, d'autant plus que les salaires de base sont plus bas. Il s'y ajoute des suppléments de coûts tenant, d'une part, à l'installation outre-mer des équipements et, d'autre part, au prix plus élevé de l'énergie.

- la deuxième conclusion concerne dès lors les conditions d'optimisation de la compétitivité des industries textiles des EAMA

Les coûts de production doivent être élaborés avec précision et tenir compte au maximum des conditions locales qui influencent de façon sensible le choix des techniques de fabrication et les prix relatifs des facteurs de production.

Sur le premier point, l'analyse fait apparaître les avantages d'une technologie relativement simple et de matériels qui ne soient pas trop élaborés. Elle suggère les avantages que pourrait comporter, dans un certain nombre de cas, l'utilisation de matériels de réemploi - en principe, le matériel amorti le plus récent - permettant d'accentuer au maximum l'intensité de travail dans la production, en conformité avec les disponibilités de facteurs, et de réaliser simultanément de substantielles économies en capital.

Mais l'utilisation de matériels de réemploi requiert, d'une part, un contrôle de l'état de marche et, d'autre part, des garanties d'approvisionnement en pièces de rechange, toutes conditions qui ne peuvent être remplies pratiquement que si cette utilisation de matériels d'occasion se fait à une certaine échelle.

Sur le second point, les analyses indiquent la nécessité d'abaisser les charges salariales, en vue d'asseoir la compétitivité à moyen terme.

Cette action peut concerner les prix relatifs du travail par rapport au capital : dans la mesure où l'inclusion des charges d'encadrement alourdit excessivement les charges salariales, celles-ci alourdissent par là même les prix de revient, tandis que ce renchérissement du coût du travail par rapport au coût comprimé du capital, favorise le recours à des techniques de production plus capitalistiques et de ce fait la consommation de capital.

Du simple point de vue du prix de revient, il y a intérêt à provoquer des transferts des subventions accordées sur le coût du capital vers le travail, la même subvention ainsi déplacée réduisant les charges salariales et permettant dans certains cas, par recours à des techniques de fabrication moins capitalistiques, d'abaisser le prix de revient.

Plus fondamentalement et à plus long terme, il s'agit de procéder aux investissements de formation nécessaires pour que les charges d'organisation et d'encadrement puissent être fortement réduites par la substitution de personnel national aux cadres expatriés. Pour l'essentiel, le problème de la compétitivité réelle et future des productions textiles des EAMA se situe là.

A ces deux conclusions principales s'ajoutent trois conclusions complémentaires :

1. Le choix des techniques de production et l'action sur les prix des facteurs visent avant tout à optimiser la compétitivité mais ont également une très grande importance du point de vue des coûts et avantages collectifs.

Le choix de techniques de fabrication maximisant l'intensité du travail aura pour effet, d'une part, de modifier la balance extérieure des entrées et

sorties liées à telle ou telle production textile exportatrice (en réduisant le volume des flux financiers vers l'extérieur correspondant aux charges d'amortissement et de rémunération du capital) et, d'autre part, d'augmenter sensiblement les effectifs employés, accroissant les revenus salariaux distribués dans l'économie et favorisant la création d'une force de travail habituée au travail industriel.

En matière fiscale, la création d'industries d'exportation ne crée pas les mêmes problèmes de disparition de certains apports fiscaux que la substitution de productions manufacturières locales aux importations mais il est probable qu'elle ne suscitera guère de recettes fiscales nouvelles, directement et à moyenne échéance du moins.

2. Les avantages et désavantages comparatifs des EAMA ont des conséquences quant aux types de productions à développer dans ces pays, puisque la compétitivité y sera d'autant plus élevée qu'augmente l'ampleur du processus de transformation et l'intensité de travail.

Il en résulte que, d'une part, à l'encontre de tous les a priori en faveur de la production mécanisée de produits standardisés, la compétitivité croît avec l'importance relative du "fait-main" et de la différenciation des produits et, d'autre part, la compétitivité croît le long de la filière de production, pour la double raison que les valeurs ajoutées, au niveau desquelles s'affirme la compétitivité, s'accumulent le long de la filière de production et que les stades les plus compétitifs, parce qu'impliquant une intensité de travail maximum, se situent en aval de la filière.

Les EAMA n'auraient donc pas intérêt à développer des productions mécanisées de produits très standardisés mais à concentrer leurs efforts sur les productions et les techniques de production pour lesquelles la maîtrise technique pose le moins de problèmes (maximisant l'intensité de travail et minimisant les charges d'encadrement) et à maximiser les valeurs ajoutées à forte intensité de travail, soit en élaborant davantage les produits à un stade donné de la fabrication, soit en poussant la transformation plus loin le long de la filière de production. Ces indications conviennent tout particulièrement à l'industrie de la confection.

3. Un certain nombre de conditions requises pour assurer la compétitivité des productions textiles des EAMA ne peuvent être satisfaites que si ces productions sont développées à une échelle relativement grande.

Les économies d'échelle internes concernent les charges d'organisation et d'encadrement ainsi que la commercialisation. Les économies externes concernent principalement la formation et les services d'assistance technique ainsi que la fourniture de matériels de réemploi et de pièces de rechange ; elles pourraient concerner l'usinage de pièces, voire la construction de certaines machines textiles.